



Pensez à vous inscrire

ou

à inscrire un proche

## Plan Canicule : Passer l'été en toute sérénité

A Feurs, le plan de prévention canicule reprend du service chaque été. En prévision de forte chaleur, les personnes fragiles peuvent se faire recenser auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour bénéficier de contacts et de conseils.

Toute personne âgée de plus de 65 ans, handicapée (âgée de plus de 60 ans ou bénéficiaire d'un avantage lié au handicap (AAH, pension invalidité...)) ou reconnue inapte au travail peut **s'inscrire sur le registre nominatif du CCAS** afin d'être contactée en cas de fortes chaleurs. Les personnes peuvent être désignées par un tiers (famille, voisins, services à domicile...). Dans ce cas, l'inscription ne peut avoir lieu que par courrier adressé au CCAS.

**Parlez-en à votre entourage et n'hésitez pas à recenser vos proches en situation de fragilité !**

### Quelques conseils en cas de canicule :

- fermer les volets et les fenêtres aux heures les plus chaudes, et les ouvrir dès qu'il fait plus frais,
- boire beaucoup de liquide sans attendre d'avoir soif (sauf boissons alcoolisées)
- privilégier les endroits frais
- se protéger du soleil (vêtements légers, chapeau....)
- se rafraîchir (brumisateurs, gant de toilette mouillé, douche....)
- éviter les activités intenses dehors en période de forte chaleur
- ne pas rester isoler, communiquer avec l'entourage (voisins, famille.....)
- **prendre des nouvelles de l'entourage**, notamment des plus fragiles (personnes âgées, malades, enfants, isolés, personnes sans domicile fixe.....)

**Renseignements et inscriptions :**

**CCAS de Feurs, 11 rue de la Loire**

**Hélène Tirel, direction 04.77.26.64.85**

**ou**

**Nadine Blein, service seniors 04.77.26.64.86**